



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #4 - Marisol Brochu
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-03-035

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025**
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
 - 4.1 - Adoption des comptes du mois**
 - 4.2 - Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ**
 - 4.3 - Inscription au congrès de la FQM**
 - 4.4 - Liste des contrats de l'année 2024 de plus de 25 000 \$**
 - 4.5 - Renouvellement de l'assurance dommages pour 2025-2026**
 - 4.6 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**
 - 4.7 - Embauche au sein du service de sécurité incendie**
 - 4.8 - Utilisation du vote par correspondance**
 - 4.9 - Vente pour taxes**
 - 4.10 - Cadet de la MRC**
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**
- 6 - LOISIRS ET TOURISME**

- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-03-036

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 dernier a été remise à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2025-03-037

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	2 047.83 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	108 703.98 \$
Grand total des paiements:	110 751.81 \$

ADOPTÉE

2025-03-038

4.2 - Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'association des directeurs généraux du Québec aura lieu à Québec, du 18 au 20 juin 2025;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE madame Alexandra Gosselin, directrice générale, participe au congrès annuel de l'ADMQ. Les frais d'inscription de 585.00 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE

2025-03-039

4.3 - Inscription au congrès de la FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu à Québec, du 25 au 27 septembre 2025;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le maire ainsi qu'un conseiller soient autorisés à participer au congrès annuel de la FQM. Les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE

2025-03-040

4.4 - Liste des contrats de l'année 2024 de plus de 25 000 \$

En vertu de l'article 961.4 du Code Municipal du Québec, la municipalité a l'obligation de publier sur son site internet au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (2024), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

La directrice générale et greffière-trésorière informe que la liste des contrats sera publiée sur le site internet de la municipalité dans le délai requis.

2025-03-041

4.5 - Renouvellement de l'assurance dommages pour 2025-2026

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une proposition d'assurance par la Mutuelle des municipalités du Québec;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité renouvèle son contrat d'assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 18 053.67 \$ incluant les taxes, pour la période du 1er mars 2025 au 1er mars 2026.

ADOPTÉE

2025-03-042

4.6 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 176 993 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills informe le ministère des Transports qu'elle a alloué les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été.

ADOPTÉE

2025-03-043

4.7 - Embauche au sein du service de sécurité incendie

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE M. Kevin Pomerleau soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2025 au salaire⁽¹⁾ de base, fixé par le conseil municipal;

QUE M. Daniel Nadeau soit engagé à titre de directeur adjoint, au salaire⁽¹⁾ de base, fixé par le conseil municipal;

QUE M. Dominic Boulet soit engagé à titre de pompier volontaire, au salaire⁽¹⁾ de base, fixé par le conseil municipal;

QUE les salaires horaires du directeur incendie, du directeur adjoint, des officiers, des pompiers volontaires, ainsi que des pompiers volontaires autres que celui déjà mentionné, soient selon les salaires⁽¹⁾ horaires fixés par le conseil municipal.

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.52 \$/km.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

⁽¹⁾Un document renferme les salaires horaire et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

ADOPTÉE

2025-03-044

4.8 - Utilisation du vote par correspondance

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors

de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

De ne pas utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE

2025-03-045

4.9 - Vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kinnear's Mills doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Appalaches, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC des Appalaches, la liste des immeubles présentée au conseil de la séance de ce jour afin qu'elle procède à la vente desdits immeubles à l'enchère publique du 10 juin 2025, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière prépare et envoie à la MRC tous les documents requis pour la constitution de chaque dossier de vente;

QUE tout au long du processus de vente, la Municipalité de Kinnear's Mills s'engage à fournir tout autre document ou information demandé par la MRC dans le traitement des dossiers de vente;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmis à la MRC des Appalaches et au Centre de services scolaire des Appalaches.

ADOPTÉE

2025-03-046

4.10 - Cadet de la MRC

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches offre la possibilité aux municipalités de réserver une banque d'heures pour le service de sensibilisation faite par des cadets de la sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite sensibiliser les citoyens, les touristes et les jeunes du camp de jour concernant certains enjeux de sécurité;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise un budget de 1920 \$ pour l'année 2025 afin d'utiliser les services des cadets de la sûreté du Québec à raison de 60 heures pour la saison estivale.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2025-03-047

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 48.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».